C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3903-2014

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2015
D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Transporteur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Intervenantes

DOCUMENTS RELATIFS À LA CONVOCATION ET AUX MODALITÉS DES RÉUNIONS DE 2014 DU PROCESSUS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES SUR LA PLANIFICATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT D'HYDRO-QUÉBEC

En liasse

Déposés par:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 24 novembre 2014

Registration | About | HOME

OATI webOASIS[SM] Production Node

Hydro Québec

Production Node Login

Hydro-Québec TransÉnergie

English

Schéma des chemins

Capacités maximales de livraison et de réception (MW)

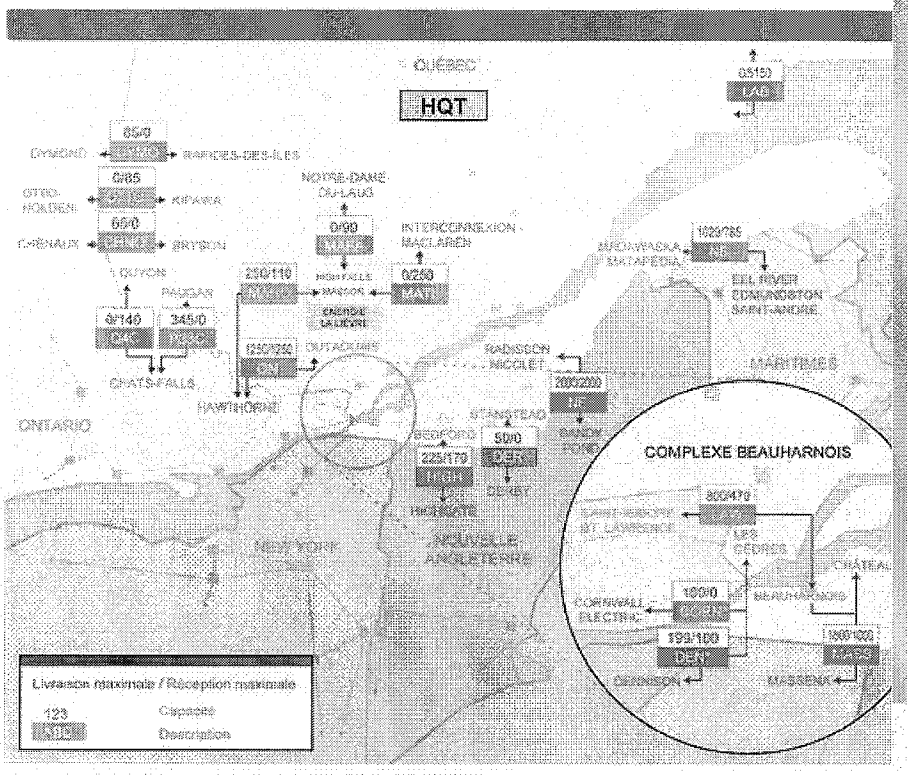

*Note : CORN+DEN à l'exportation ne peut excéder 325 MW.

©2001-2010 OATI webOasis[TM/SM] - Open Access Technology International, Inc. All Rights Reserved.

Documents

FRANÇAIS

- Documents généraux

Exigences techniques, normes et codes

Séquence des études d impact

Ressources désignées

Planification du réseau

Rencontres d information et d échanges

- 2013-06-07 Introduction
- 2013-06-07 Planification du réseau
- 2013-06-07 Projets d interconnexions
- 2014-04-11 Introduction et processus
- 2014-04-11 Outaouais-nord
- 2014-04-11 Fermont
- 2014-06-27 Réponses du Transporteur
- 2014-10-10 Introduction
- 2014-10-10 OutaouaisN-Fermont
- 2014-10-10 Réseau principal

Description points de livraison/réception

Code de conduite

Cedars Rapids Transmission (CRT)

Guide d utilisation OASIS

Nous joindre

Liens utiles

ENGLISH

Registration | About | HOME

OATI webOASIS[SM] Production Node

-

Production Node Login

Hydro-Québec TransÉnergie

English

Schéma des chemins

Capacités maximales de livraison et de réception (MW)

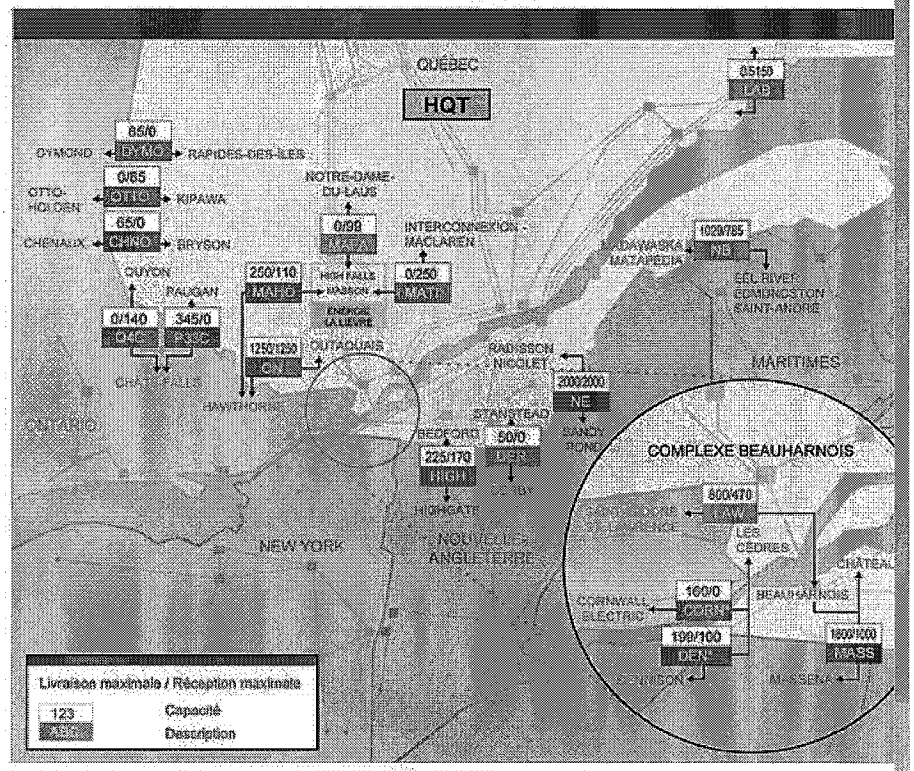

©2001-2010 OATI webOasis[TM/SM] - Open Access Technology International, Inc. All Rights Reserved.

Documents

- FRANÇAIS
  - Avis - Communiqués
    - Avis
      - 2014-10-23
      - 2014-09-22
      - 2014-08-11
      - 2014-06-05
      - 2014-05-22
      - 2014-03-21
      - 2014-03-19
      - 2014-02-27
      - 2014-01-14
      - 2013-12-20
      - 2013-11-05
      - 2013-09-16
      - 2013-05-06
      - 2013-04-02
      - 2012-12-14
      - 2012-10-19
      - 2012-08-22
      - 2012-08-20
      - 2012-08-02
      - 2012-06-15
      - 2012-06-26
      - 2012-06-14
      - 2012-06-07
    - Archives
  - Devenir client
  - Tarifs et pratiques d affaires HQT
  - Plaintes
  - Raccordement au réseau
- Documents généraux
- Exigences techniques, normes et codes
- Séquence des études d impact
- Ressources désignées
- Planification du réseau
- Description points de livraison/réception
- Code de conduite

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 7 avril 2014

Unité Commercialisation des services de transport
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A4
hqtcommercialisation@hydro.qc.ca

Re: Processus d'information et d'échanges sur la planification du réseau de transport d'Hydro-Québec.
Réunion no. 2.
Réinscription et demande de report de la réunion à une date non conflictuelle et dans une salle comportant pour les participants, des tables, des prises et des micros, logée par l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Monsieur, Madame,

La présente fait suite à votre avis de convocation d'une réunion no. 2 le 11 avril 2014 sur le sujet mentionné en rubrique, suite à une première réunion tenue le 7 juin 2013.

Nous vous demandons, par la présente, de reporter cette réunion à une date qui ne soit pas en conflit d'horaire avec une autre réunion régulatoire d'Hydro-Québec, de corriger vos listes d'envois courriels afin que tous les participants soient avisés de cette réunion en temps utile, de transmettre d'avance une copie électronique de la présentation qui y sera faite, et surtout, de tenir la réunion dans une salle où les participants auront à leur disposition des tables, des prises et des micros afin de pouvoir adéquatement consulter leurs documents, prendre des notes et prendre la parole dans des échanges dynamiques.

Nous détaillons ci-après les composantes de cette demande.

1. DEMANDE AFIN QUE VOUS METTIEZ À JOUR VOS LISTES D'ENVOI COURRIEL ET RÉINSCRIPTION DE SÉ-AQLPA

Nous constatons que vous n'avez toujours pas envoyé d'avis de convocation de la réunion no. 2 du 11 avril 2014 aux deux membres de notre équipe qui avaient participé à la réunion no. 1 du 7 juin 2013, à savoir Messieurs Jean-Claude Deslauriers et Jacques Fontaine (dont nous vous transmettons de nouveau les coordonnées ci-après).

Par ailleurs, c'est avec 9 jours de retard (après la publication initiale de votre avis de convocation) que vous l'avez adressé au soussigné (de surcroît avec une erreur de désignation des organismes que nous représentons).

De plus, nous constatons que l'avis de convocation à plusieurs autres participants a aussi été adressé avec 9 jours de retard et que certains autres participants semblent avoir été omis de l'envoi.

Nous vous enjoignons donc de :

> **CORRIGER** vos listes d'envoi, de manière à y inclure (avec désignation correcte des noms d'organismes) les trois membres de l'équipe de SÉ-AQLPA qui s'étaient pourtant déjà inscrits (ci-après indiqués) et à corriger toute autre omission dans vos listes d'envoi;
>
> **TRANSMETTRE** dorénavant, au même moment que leur publication initiale, tout avis de convocation et autre document se rapportant à ces rencontres.

Dans votre avis, vous demandez à tous les participants de se réinscrire, ce qui est surprenant car ils se sont déjà inscrits à la réunion no. 1 le 7 juin 2013. Nous vous enjoignons donc de :

> **RENDRE** votre liste de participation permanente, de manière à éviter que chaque participant déjà inscrit ait besoin de se réinscrire avant chaque nouvelle réunion.

Nous confirmons, par la présente, l'inscription déjà faite en 2013 des trois membres suivants de l'équipe de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* et *Stratégies Énergétiques (S.É.-AQPLA)*. Cette confirmation d'inscription est valable tant pour la réunion no. 2 que pour toute autre réunion future sauf avis contraire :

- Me Dominique Neuman energie@mlink.net
- M. Jean-Claude Deslauriers jcdesl@videotron.ca
- M. Jacques Fontaine ja.fontaine@videotron.ca

2. DEMANDE D'OBTENIR UNE VERSION ÉLECTRONIQUE DE LA PRÉSENTATION

Nous constatons qu'une version électronique de la présentation n'a toujours pas été transmise d'avance aux participants. La même situation était survenue à la réunion no. 1 du 7 juin 2013, alors que les participants ne reçurent qu'une copie papier lors de la séance elle-même, ce retard ayant été nuisible aux échanges.

Nous vous enjoignons donc de :

> **TRANSMETTRE** une version électronique de votre présentation, d'avance aux participants.

3. DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DATE ET DU LIEU DE LA RENCONTRE

Nous constatons qu'après un an d'absence de réunion, la réunion no. 2 a été convoquée précisément un jour où plusieurs des participants sont déjà convoqués à une autre audience sur Hydro-Québec auprès de la Régie de l'énergie. Votre choix de date pose donc une difficulté majeure à notre participation.

De plus, tout comme lors la réunion no. 1 du 7 juin 2013, vous avez choisi de tenir cette rencontre dans une salle ne permettant pas aux participants de consulter adéquatement leurs documents, de prendre des notes ou de prendre la parole, tel que ci-après décrit.

Dans cette salle en effet de type *« amphithéâtre »*, pour les participants, se trouvent des chaises mais aucune table (sauf un strapontin trop petit pour que l'on puisse y ouvrir deux documents simultanément ou y poser simultanément un ordinateur et un document ouvert). De plus, il n'y s'y trouve aucune prise pour ordinateur. Par ailleurs, les participants n'ont aucun micro devant eux. En lieu et place, à la séance du 7 juin 2013, il y avait un système incommode selon lequel les participants devaient parler dans un micro mobile que déplaçait un employé circulant dans la salle, ce qui nuisait à la dynamique des échanges.

Pour l'ensemble de ces motifs :

a) en raison de votre retard et omission de transmettre l'avis de convocation,

b) en raison de vos erreurs dans la liste d'envoi courriel,

c) en raison de votre défaut d'envoyer d'avance une version électronique de la présentation,

d) en raison de votre choix d'une date de réunion le même jour qu'une autre réunion régulatoire d'Hydro-Québec,

e) en raison de votre choix d'une salle non munie, pour les participants, de tables, de prises et de micros, ne permettant ainsi pas aux participants de consulter adéquatement leurs documents, de prendre des notes ou de prendre la parole,

nous vous enjoignons de :

REPORTER la date de la réunion du 11 avril 2014 à une date qui ne sera pas simultanée à une autre réunion régulatoire d'Hydro-Québec,

ADRESSER d'avance, à tous les participants inscrits, l'avis de convocation de la future réunion avec copie électronique de la présentation,

TENIR la future réunion dans une salle comportant, pour les participants, des tables, des prises et des micros.

Nous vous prions, Monsieur, Madame, de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

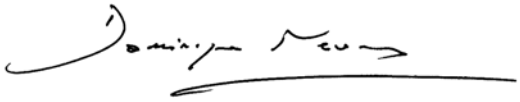

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. Les participants aux dossiers régulatoires de transport d'Hydro-Québec et autres participants identifiés sur la liste d'envoi de HQT.

Hydro Québec
TransÉnergie

Une division d'Hydro-Québec

Par courriel et poste

Le 9 avril 2014

Direction Commercialisation et affaires réglementaires
Hydro-Québec TransÉnergie
Complexe Desjardins, Tour Est
19e étage
C.P. 10000, succ. Place Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

Tél. : 514-879-4159
Téléc. : 514-879-4685
C. élec. : Verret.Stéphane@hydro.qc.ca

Me Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick
Montréal (Québec)
H3G 1L7

Objet : Votre lettre datée du 7 avril 2014 - Demande de SÉ-AQLPA de report de la réunion du 11 avril 2014 sur la planification du réseau de transport

Maître Neuman,

Nous avons reçu votre lettre du 7 avril 2014, transmise pour le compte des organismes l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et Stratégies Énergétiques (ci-après collectivement « SÉ-AQLPA ») dans laquelle vous demandez un report de la rencontre cédulée pour le 11 avril 2014 concernant la planification du réseau de transport. Hydro-Québec dans ses activités de transport, ci-après « Transporteur ») rejette votre demande notamment pour les motifs ci-après décrits.

En ce qui concerne l'annonce des rencontres concernant la planification du réseau de transport, le site OASIS (section publique à https://www.oasis.oati.com/) est l'outil privilégié par le Transporteur pour communiquer avec sa clientèle et les organismes intéressés au service de transport. A cet effet, le Transporteur a publié deux avis sur l'OASIS (en février et mars) annonçant la rencontre du 11 avril 2014. En raison de la nouveauté du processus, le Transporteur a également transmis, par courtoisie, un rappel par courriel.

Pour ce qui est de la réinscription des participants aux rencontres, il s'agit d'une exigence de sécurité et d'organisation qui doit être maintenue.

Enfin, en ce qui concerne votre demande de report en raison d'un conflit d'horaire, nous vous soulignons que les rencontres d'information et d'échanges sur la planification du réseau de transport se tiennent dans un cadre autre que celui d'un dossier réglementaire. Il appartient aux participants d'affecter leurs ressources en fonction de leurs priorités.

À votre lettre susdite, vous insérez des suggestions pour la tenue des rencontres. Nous vous en remercions et comme nous l'avons déjà indiqué, il s'agit d'un processus que le Transporteur met présentement en place et qui sera en évolution pour quelque temps encore.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Stéphane Verret
Directeur, Commercialisation et affaires réglementaires